

24. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour l'enlèvement des obstructions, havre *Victoria, C. A.*, pour l'année finissant le 30 juin 1875.

25. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses pour draguage et remorqueur à vapeur, havre *Victoria, C. A.*, pour l'année finissant le 30 juin 1875.

26. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour draguage et remorqueur à *Petitcodiac, Nouveau-Brunswick*, pour l'année expirant le 30 juin 1875.

27. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses pour *Tynemouth, N. B.*, pour l'année expirant le 30 juin 1875.

28. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du brise lames, *Shippagan, Nouveau-Brunswick*, pour l'année expirant le 30 juin 1875.

29. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du brise lames à *Herring Cove, N. B.*, pour l'année expirant le 30 juin 1875.

30. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face à l'allocation pour le havre de *Grand Manan, N. B.*, droits de tonnage à percevoir pour le gouvernement (à revoter \$2 000), pour l'année expirant le 30 juin 1875.

31. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'allocation pour le havre de *Port George, N.-B.*, pour l'année expirant le 30 juin 1875.

32. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'allocation en faveur du havre de *Cove Bay N.-B.*, pour l'année expirant le 30 juin 1874.

33. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'allocation en faveur du havre de *Miligan Cove, N.-B.*, pour l'année expirant le 30 juin 1874.

34. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer l'allocation en faveur du havre de *Yarmouth*, pour l'année expirant le 30 juin 1875.

35. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer l'allocation en faveur du havre de *Plymton, N.-B.*, pour l'année expirant le 30 juin 1875.

36. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer l'allocation en faveur du havre de *Tignish, Ile du Prince-Edouard*, pour l'année expirant le 30 juin 1875.

37. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer l'allocation en faveur du havre de *Souris et New-London, Ile du Prince-Edouard*, pour l'année expirant le 30 juin 1875.

38. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour améliorer la navigation et abord du chemin de fer à *Sackville*, pour l'année expirant le 30 juin 1875.

39. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour améliorer la navigation de la rivière *St. Jean, N.-B.*, pour l'année expirant le 30 juin 1875.

40. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour améliorer le *St. Laurent*, enlèvement de chaînes et d'ancre, pour l'année expirant le 30 juin 1875.

41. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas treize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des lignes télégraphiques *Colombie Anglaise*, pour l'année expirant le 30 juin 1875.

42. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du draguage en général, additionnel, pour l'année expirant le 30 juin 1875.